

## Traité instituant la CEE - Annexe IV: Pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité (Rome, 25 mars 1957)

**Légende:** Signé le 25 mars 1957 à Rome par les représentants de la République fédérale d'Allemagne (RFA), de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) dresse, dans son annexe IV, la liste des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés à la CEE.

**Source:** Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg. 03.12.1957, n° 69. Luxembourg: Service central de législation. "Traité instituant la Communauté économique européenne", p. 1505.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/traité\\_instituant\\_la\\_cee\\_annexe\\_iv\\_pays\\_et\\_territoires\\_d\\_outre\\_mer\\_auxquels\\_s\\_appliquent\\_les\\_dispositions\\_de\\_la\\_quatrieme\\_partie\\_du\\_traité\\_rome\\_25\\_mars\\_1957-fr-3cfe5473-84e3-44e0-9b1b-d4899b699830.html](http://www.cvce.eu/obj/traité_instituant_la_cee_annexe_iv_pays_et_territoires_d_outre_mer_auxquels_s_appliquent_les_dispositions_de_la_quatrieme_partie_du_traité_rome_25_mars_1957-fr-3cfe5473-84e3-44e0-9b1b-d4899b699830.html)



**Date de dernière mise à jour:** 21/09/2017

## Traité instituant la CEE - Annexe IV: Pays et territoires d'outre-mer auxquels s'appliquent les dispositions de la quatrième partie du traité

L'Afrique-Occidentale française comprenant: le Sénégal, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Mauritanie, le Niger et la Haute-Volta,

l'Afrique-Équatoriale française comprenant: le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari, le Tchad et le Gabon,

Saint-Pierre-et-Miquelon, l'Archipel des Comores, Madagascar et dépendances, la Côte française des Somalis, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, les Établissements français de l'Océanie, les Terres australes et antarctiques,

la République autonome du Togo,

le territoire sous tutelle du Cameroun administré par la France,

le Congo belge et le Ruanda-Urundi,

la Somalie sous tutelle italienne,

la Nouvelle-Guinée néerlandaise.